

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00903 Numéro SIREN : 539 575 282 Nom ou dénomination : GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2021 sous le numéro de dépôt 44810

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 9 5 7 5 2 8 2 0 0 0 1 4		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2021	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	81 411	AG	81 411	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 512	AU	7 512	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 298 778	CV		1 298 778
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	1 387 701	BK	88 923	1 298 778	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 377	BY		61 377
		Autres créances (3)	BZ	523 914	CA		523 914
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	20	CC		20
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	17 647	CG		17 647	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	602 958	CK		602 958	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 990 660	1A	88 923	1 901 736	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 020 000)		DA	1 020 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	38 654	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	284 118	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	207 494	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 550 267	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	50 385	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	66 559	
	Dettes fiscales et sociales		DY	234 525	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	351 469		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 901 736		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	351 469
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	531 787	FH		FI	531 787	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	531 787	FK		FL	531 787	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	531 787	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	14 594	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	13 802	
	Salaires et traitements*						FY	321 158	
	Charges sociales (10)						FZ	209 216	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA		
			– dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	66	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	558 839	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(27 051)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	234 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
		Total des produits financiers (V)				GP	234 000		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
		Total des charges financières (VI)				GU			
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	234 000		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	206 948		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

X

☐

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZONéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	745
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	745
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	200
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	545
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	766 533
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	559 039
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	207 494
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		200	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			745
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	200
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	200
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	745
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	745

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZONéant ☐ *Exercice ouvert le : 01/04/2020 et clos le : 31/03/2021 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	531 787
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	531 787

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	14 594
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	66
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	14 594
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	29 256

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	502 531
-----------------------------	------------------------------------	-----------	----------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	502 531
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE														EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		531 787														
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		7														
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX																
Période de référence										GY	0	1	/	0	4	/	2	0	2	0	GZ	3	1	/	0	3	/	2	0	2	1			
Date de cessation																		HR			/				/									

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GROUPE PICHARDIE-BREZZO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 020 000 euros
Siège social : 14 Place Georges Pompidou - Parc Avenue A,
93160 Noisy Le Grand
539 575 282 RCS Bobigny

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 septembre 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 207 494,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 494,12 euros
A la réserve légale	63 345,66 euros

Solde	144 148,46 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 428 267,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2018 :
35 000 euros, soit 0,03 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2019 :
68 571 euros, soit 0,07 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 68 571 euros

Exercice clos le 31 mars 2020 :
90 000 euros, soit 0,09 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick PICHARDIE



GROUPE PICHARDIE-BREZZO
Société par Actions Simplifiée

14 Place Georges Pompidou
Parc Avenue A.
93160 NOISY-LE-GRAND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

A l'assemblée générale de la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 15 septembre 2021

Le commissaire aux comptes
SARL ALBA AUDIT

Jérôme DAURIS

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard de Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	81 411	81 411		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 513	7 513		
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 298 778		1 298 778	1 298 778
Autres immobilisations financières				200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 387 702	88 924	1 298 778	1 298 978
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	61 377		61 377	73 242
Personnel	8 355		8 355	1 747
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 774		3 774	
Autres créances	511 805		511 805	381 804
Divers				
Disponibilités	17 647		17 647	1 875
TOTAL ACTIF CIRCULANT	602 959		602 959	458 669
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 990 660	88 924	1 901 737	1 757 647

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 289 00016 - APE 6920Z

Bilan

	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 020 000	1 020 000
Réserve légale	38 654	27 403
Autres réserves	284 119	160 339
Résultat de l'exercice	207 494	225 032
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 550 267	1 432 773
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	50 385	100 074
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 560	57 066
<i>Personnel</i>	44 993	58 744
<i>Organismes sociaux</i>	109 574	66 444
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	70 103	30 607
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 856	11 940
Dettes fiscales et sociales	234 525	167 735
TOTAL DETTES	351 470	324 874
TOTAL PASSIF	1 901 737	1 757 647

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 8820Z

Compte de résultat

	du 01/04/20 au 31/03/21 12 mois	%	du 01/04/19 au 31/03/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	531 788	100,00	641 600	100,00	-109 812	-17,12
Autres produits			3 434	0,54	-3 434	-100,00
Total	531 788	100,00	645 034	100,54	-113 247	-17,56
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	14 595	2,74	22 640	3,53	-8 045	-35,53
Total	14 595	2,74	22 640	3,53	-8 045	-35,53
MARGE SUR M/SES & MAT	517 193	97,26	622 395	97,01	-105 202	-16,90
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	13 803	2,60	15 367	2,40	-1 564	-10,18
Salaires et Traitements	321 159	60,39	331 337	51,64	-10 179	-3,07
Charges sociales	209 216	39,34	275 621	42,96	-66 404	-24,09
Autres charges	67	0,01			67	
Total	544 245	102,34	622 325	97,00	-78 080	-12,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 052	-5,09	70	0,01	-27 121	NS
Produits financiers	234 000	44,00	225 000	35,07	9 000	4,00
Résultat financier	234 000	44,00	225 000	35,07	9 000	4,00
RESULTAT COURANT	206 948	38,92	225 070	35,08	-18 121	-8,05
Produits exceptionnels	746	0,14			746	
Charges exceptionnelles	200	0,04	38	0,01	162	426,32
Résultat exceptionnel	546	0,10	-38	-0,01	584	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	207 494	39,02	225 032	35,07	-17 537	-7,79

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 200 00016 - APE 6920Z

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 1 901 737 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 207 494 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 289 00016 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 411			81 411
Immobilisations incorporelles	81 411			81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 298 778			1 298 778
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200		200	
Immobilisations financières	1 298 978		200	1 298 778
ACTIF IMMOBILISE	1 387 902		200	1 387 702

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			200	200
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			200	200

SARL ALBA AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
 70 Boulevard du Danemark
 ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
 Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
 Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 411			81 411
Immobilisations incorporelles	81 411			81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
ACTIF IMMOBILISE	88 924			88 924

SARL ALBA AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
 70 Boulevard du Danemark
 ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
 Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
 Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 585 312 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	61 377	61 377	
Autres	523 914	523 914	
Capital souscrit - appelé, non versé	20	20	
Charges constatées d'avance			
Total	585 312	585 312	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 211
Charges sociales - produits à recev	8 355
Total	16 566

SARL ALBA AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
 70 Boulevard du Danemark
 ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
 Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
 Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 020 000,00 euros décomposé en 1 020 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 351 470 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 560	66 560		
Dettes fiscales et sociales	234 525	234 525		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	50 385	50 385		
Produits constatés d'avance				
Total	351 470	351 470		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	50 385			

Charges à payer

	SARL ALBA AUDIT	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	Société de Commissariat aux comptes Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE	7 810
Dettes provis. pr congés à payer	70 Boulevard du Danemark	44 993
Charges sociales s/congés à payer	ZA ALBASUD - 82000 MONTAUDAN	17 997
Etat - autres charges à payer	Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89	2 668
	Siret : 452 014 269 00016 - APE 8020Z	
Total		73 467

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	531 788		531 788
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	531 788		531 788

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 884 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

SARL ALBA AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
 70 Boulevard du Danemark
 ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
 Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
 Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z